Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 24 (1873)

Heft: 8

Rubrik: Nouvelles du personnel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dommages causés par les phénomènes naturels et les incendies. La neige humide qui est tombée en gros flocons l'automne dernier, et qui dans quelques endroits a été suivie d'un vent violent a causé de grands dommages dans des peuplements d'âges divers; en outre les pluies continuelles ont tellement amolli le sol qu'il s'est produit beaucoup d'éboulements même dans les forêts.

La tempête du 2 décembre a surtout fait du mal dans les vallées de Bregaglia et de Misocco.

Les insectes n'ont pas causé de dommages importants, et il n'y a pas eu d'incendies dans les forêts.

Le rapport se termine par la mention d'un fait qui mérite qu'on s'en occupe, c'est que depuis quelques années le canton n'a point d'élèves forestiers, ni à l'école polytechnique fédérale, ni dans une institution étrangère. Le rapport indique comme cause l'insuffisance du traitement des forestiers, et il propose d'augmenter celui des forestiers de district.

Nous donnerons encore comme offrant quelque intérêt le tableau des dépenses forestières pendant l'année 1872, en rappelant que le canton des Grisons n'a point de forêts domaniales

1)	Traitements et journées		fr.	21392.	55	
2)	Instruments et outils		M =	78.	80	
3)	Frais de bureau		"	220.	32	
4)	Achats de semences données	gratis	"	1489.	90	
6)	Subsides pour le traitements	des forestiers	37.780			
	communaux		97	6650.		
6)	Cours de sylviculture			1505.	95	
7)	Dépenses accidentelles		"	136.	95	

Nouvelles du personnel.

St. Gallen. Mr. Zollikofer, adjoint forestier de la ville de St. Gall a été nommé conseiller d'état, et il a été chargé du département des travaux publics et par conséquent de ce qui concerne l'économie forestière, qui est aussi sous la surveillance de ce département. Mr. Eg. de Tschudi le remplace comme adjoint forestier.

Mr. Keel inspecteur général des forêts a donné sa démission. On a appelé à sa place Mr. Coaz, inspecteur général des forêts à Coire.

Mr. Hagmann, inspecteur forestier à Lichtensteig a demandé sa démission, en exprimant le voeu que sa place soit donnée à son fils, Mr. G. Hagmann. Le gouvernement a accepté la démission et a nommé le fils inspecteur forestier du Toggenbourg, de Gaster etc. La place d'inspecteur forestier du district de l'Oberland est mise au concours.

Programme *)

pour la

Réunion de la société des forestiers Suisses.

les 2, 3, et 4 Sept. 1878.

Lundi le 1 Sept.

5 heures de l'après-midi: Réception des membres présents dans la grande salle de la maison de ville.

Le soir: Réunion libre à la Couronne.

Mardi le 2 Sept.

6 heures du matin: Excursion dans les forêts au dessus de Locarno.

2 heures de l'après-midi: Excursion dans la contrée de Centovalli et Onsernone.

Le soir: Réunion libre à l'Hôtel Suisse.

Mecredi le 3 Sept.

7 heures du matin : Réunion dans la grande salle de la maison de ville.

Discours d'ouverture et communications diverses par le président.

TRACTANDA.

1. Rapport du comité permanent, de la commission pour

^{*)} N.B. Quoique ce programme ne puisse paraître ici à temps pour la réunion de Locarno. nous le publions pour qu'il ne manque pas à la collection.